

Article 29 du Règlement

On pourrait dire, monsieur le Président, que je suis porteur de nouvelles à la fois bonnes et mauvaises. Après tout, notre principal souci, c'est le facteur humain. Nous pouvons bien parler d'équipement et d'économie, mais le principal souci à la Chambre, et en fait au Parlement du Canada, doit demeurer les personnes prises dans de telles situations.

M^{me} Nancy Thompson a déclaré qu'elle avait quitté sa maison car elle ne pouvait plus supporter d'observer l'incendie qui approchait. Elle y est retournée plus tard pour découvrir que sa demeure avait échappé aux flammes grâce aux efforts des pompiers de St. George. Cet incident est très typique de ce qui a été rapporté par les médias et d'autres au sujet des efforts déployés par ces pompiers volontaires.

Je tiens à signaler le cas d'au moins une maison, épargnée grâce aux efforts accomplis par le service d'incendie du comté de Charlotte, au Nouveau-Brunswick. Je le cite uniquement comme exemple du dévouement qu'on a manifesté partout. Toutefois, il importe de donner de ces exemples particuliers, car on risque autrement de se noyer dans de belles paroles et d'oublier ce que signifie l'entraide en pareille situation. En l'occurrence, les secours ont sauvé du feu une maison familiale.

D'autre part, qu'il me soit aussi permis de mentionner le cas de Ken Banks, âgé de 50 ans, dont on dit qu'il est menuisier et agriculteur à ses heures. Cet homme a tout perdu quand les flammes ont ravagé son quartier situé près de Burton, la semaine dernière. La maison de M. Banks était située dans Upper Gagetown, en plein coeur du plus grave foyer d'incendie, et c'est maintenant une perte totale. Quand M. Banks affirme qu'il a tout perdu, il dit la vérité. Il a été littéralement lavé. Il a perdu sa maison ainsi que le boisé où il se préparait à couper son bois de chauffage et aussi du bois pour vendre.

Cela m'amène à la partie la plus délicate du débat, à savoir qui est responsable de tous ces incendies. Dans la région qu'habite M. Ken Banks, la responsabilité d'un incendie peut être attribuée aux exercices militaires qui ont eu lieu au camp de Gagetown. Ce n'est pas moi qui vais affirmer qu'un responsable du camp de Gagetown a fait preuve de négligence, mais pourtant, c'est ce qu'ont allégué le *Globe and Mail* de Toronto et d'autres journaux également. Il semblerait en effet que l'incendie se soit déclaré à la suite de certaines activités au camp de Gagetown.

Les députés à la Chambre des communes et le gouvernement du Canada représentent tous les Canadiens. Nous n'avons pas à défendre ni à attaquer quelqu'un en particulier. Nous pouvons juger objectivement la situation et il se pourrait dans ce cas-ci qu'il y ait des responsables. J'invite alors le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) et le gouvernement à reconnaître rapidement la responsabilité et à prendre sans tarder les mesures qui s'imposent pour réparer les dégâts qui ont été causés. Sûrement par un seul Canadien rejeterait l'idée d'être responsable des pertes subies par M. Ken Banks, s'il est vrai que le gouvernement fédéral d'une façon ou d'une autre en soit responsable.

Cela n'équivaut pas à condamner les Forces canadiennes ou un de leurs membres en particulier. C'est une reconnaissance pure et simple d'un fait. Des torts ont été causés. Si le gouvernement du Canada, qui représente tout le pays peut dédommager les intéressés, qu'il le fasse.

Ces expériences nous auront appris à songer à l'avenir en fonction des erreurs passées et à faire de nos forêts des lieux plus sûrs pour le plus grand bien de tous les Canadiens. Si nous nous apercevons, avec le recul, que des injustices ont été commises, profitons-en pour les réparer. Notre avenir dépend aussi de nos ressources humaines qui méritent certes notre protection au même titre que les forêts.

[Français]

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole ce soir pour participer à ce débat d'urgence concernant la tragédie que vivent les Canadiens et les Canadiennes des provinces Maritimes, car on doit se dire qu'un feu de forêt, c'est un fléau qui prend au moins trois décennies avant que les traces ne disparaissent. Je voudrais exprimer ce soir la sympathie de mes concitoyens et concitoyennes d'Argenteuil—Papineau et de tout le Québec à l'endroit de nos compatriotes des provinces Maritimes qui vivent ces heures terribles et leur dire que nous partageons leur anxiété.

Je voudrais aussi féliciter mon collègue de Fundy—Royal (M. Corbett) d'avoir proposé ce débat. Je pense que c'est là une initiative de la nouvelle réforme parlementaire qui donne à notre Présidence l'opportunité d'accorder des débats d'urgence d'un temps limité. Je pense que c'est la meilleure façon de disposer d'un sujet aussi important que ce que vivent les Maritimes.

C'est dommage, monsieur le Président, que le Centre de recherches sur les feux de forêt de Maniwaki, qui a été annoncé par le gouvernement progressiste conservateur au mois de novembre 1985, ne soit pas encore ouvert parce que cette nouvelle technologie va aider les gens, les pompiers, les gens de la communauté à faire face à ces problèmes d'avoir une technologie avancée. Je pense que notre premier ministre (M. Mulroney) a mentionné à plusieurs reprises à quel point l'importance de la forêt lui tenait à coeur et il a été le premier à endosser ce projet qui est à 80 p. 100 complété, soit dit en passant, à la fin de mai 1986.

[Traduction]

La dotation du centre avance à bon train. On avait déjà embauché, le 1^{er} mars dernier, un chef et trois programmeurs qui suivent actuellement des cours intensifs au centre de la Société de conservation de l'Outaouais et à l'Institut national des forêts, au Service canadien des forêts de Petawawa. On recherche aussi maintenant un ingénieur en électronique qui sera chargé d'installer un dispositif de détection électronique, un radar météorologique et des systèmes de communications par radio. Ce poste devrait être comblé dans le courant de ce mois-ci.